POLITIQUE DE LA LISTE SÉLECTION

(INTERNATIONAL)

1. Introduction

Cette politique définit les critères et procédures pour la gestion des listes de sélection au Collège de l'Île, assurant transparence et équité lorsque les candidatures excèdent les places disponibles.

2. Critères de Placement sur Liste Sélection

Les candidats seront inscrits sur une liste de présélection:

- Leur dossier de candidature est complet et répond aux critères d'admission.

3. Notification et Communication

- Les candidats sur liste de sélection recevront un courriel leur indiquant leur statut et la date à laquelle une décision finale sera communiquée.
- Ils seront informés de toute mise à jour sans connaître leur position exacte sur la liste.

4. Décisions Finales

- Les décisions seront communiquées au plus tard le 15 avril (date susceptible d'être modifiée).
- Les candidats seront avisés dès qu'une place se libère et qu'ils sont sélectionnés pour l'admission.

5. Acceptation de l'Offre

• Les candidats sélectionnés auront 15 jours pour accepter ou refuser l’offre d’admission. En cas de refus, la place sera offerte au prochain candidat sur la liste.

6. Durée de la Liste Sélection

• La liste de sélection restera ouverte jusqu'à la fin de la période d'inscription. Passé ce délai, elle sera clôturée, et les candidats non admis mais présentant un fort potentiel de réussite se verront proposer de figurer sur la liste de sélection pour l'année suivante. Les autres seront retirés de la liste et informés de leur situation.

7. Conclusion

• Cette politique assure un processus d’admission équitable et transparent. Elle sera révisée annuellement pour maintenir sa pertinence et son efficacité.